

# INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan  
BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet  
40004 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. /Fax : 05 58 05 92 88  
E.mail : [ufcmarsan@free.fr](mailto:ufcmarsan@free.fr)  
[montdemarsan@ufc-quechoisir.org](mailto:montdemarsan@ufc-quechoisir.org)

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

**L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.**

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

**Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :**  
[montdemarsan.ufcquechosir.fr](http://montdemarsan.ufcquechosir.fr)

## Distributeur et fournisseur énergie

Entre son lieu de production et de consommation, l'énergie fait intervenir différents types d'acteurs

L'énergie est transportée et distribuée avant d'être fournie aux consommateurs.



Un distributeur d'électricité est une entreprise *publique*, chargée de distribuer l'électricité à partir du réseau haute ou moyenne tension d'une région ou d'un pays. Toutes les interventions sur les compteurs de gaz (GRDF) ou d'électricité (ENEDIS) sont effectuées par les distributeurs. Vous ne pouvez donc jamais choisir votre distributeur. Il assure le bon acheminement des énergies du réseau de transport aux installations des professionnels et des particuliers et s'occupe de l'ensemble des opérations à mener sur les compteurs de gaz et d'électricité (relevé compteur)

Le fournisseur est l'entité avec lequel les clients ont le plus de contact (Souscription, résiliation, contrats d'énergie). Son activité est d'acheter de l'énergie et de la revendre aux consommateurs, professionnels ou particuliers

**Ces entreprises sont privées ou sous statut privés.**

Exemple: EDF, Direct Energie, Total, Engie, ENI, Cdiscount...

## INFO RAPIDE

**Compteur Linky**  
**Voir en détail sur internet**  
**compteur linky ufc que choisir**



Le déploiement du compteur Linky suscite de plus en plus de questions, voire des inquiétudes. Entre les messages contradictoires des professionnels et des anti-Linky, il est bien difficile de s'y retrouver. L'UFC-Que Choisir fait le point.

**1°) Aucune réglementation n'autorise le distributeur à procéder à la pose du compteur**

**FAUX** (articles L. 341-4 et R. 341-4 du code de l'énergie).

**2°) Je ne prends aucun risque en refusant la pose du compteur Linky**

**FAUX** (La distribution d'électricité est un service public - En s'opposant à la pose des compteurs Linky, vous prenez le risque de vous opposer à l'exécution d'une mission de service public.)

**3°) Les agents mandatés par Enedis pour poser les compteurs peuvent entrer dans ma propriété sans mon accord**

**FAUX sous certaines conditions** (Si le compteur se trouve accessible depuis la voie publique, sans nécessité de s'introduire dans votre domicile, les agents d'Enedis peuvent procéder au changement de compteur sans votre accord.)

**4°) Le maire peut prendre un arrêté d'interdiction**

**FAUX** (À ce jour, l'ensemble des contentieux portés par les communes a d'ailleurs été rejeté)

**5°) Je dois payer la pose de mon compteur**

**FAUX** (Depuis 2013, il est acté entre les pouvoirs publics et Enedis que ce dernier fait l'avance des fonds pour déployer les compteurs.)

**6°) Le compteur Linky surveille mes faits et gestes**

**FAUX**

**7) Le compteur présente des risques pour ma santé**

**FAUX en l'état actuel des connaissances**

**8) Grâce au compteur, mon fournisseur et le distributeur pourront connaître mes habitudes de consommation**

**FAUX**

**9°) Mon fournisseur pourra couper à distance l'électricité**

**VRAI** (Techniquement, le gestionnaire de réseau peut couper l'alimentation en électricité à distance),

**10°) L'UFC-Que Choisir est favorable au compteur Linky**

**FAUX** (La position de l'UFC-Que Choisir a toujours consisté à dénoncer le manque d'intérêt économique que présente le déploiement du compteur)